| Renseignements divers : | |
|--|---|
| | |
| Nom et prénom : | |
| Date de naissance : | |
| Profession si majeur(e) : | |
| Profession de la mère si mineur(e) : | |
| Profession du père si mineur(e) : | |
| Adresse: | 1 |
| Téléphone fixe : | |
| Téléphone portable : | |
| Adresse mail (écrire très lisiblement) : | |

Pour suivre le quotidien de SARAHDANSE, vous pouvez rejoindre notre page sur Facebook

Pour les parents séparés, n'hésitez pas à nous fournir les 2 adresses mail...

Renseignements complémentaires :

Expérience en danse et/ou activités qui engagent le corps :

Atelier/Stages choisis:

| | | en 3x | en 10x | Année | |
|--|--|-------------------|-------------|--------|--|
| ENFANTS 8/12 ans | Mercredi de 15h45 à 16h45 | 3x80 | 10x24 | 240 € | |
| ADOS / JEUNES ADULTES (à partir de 13 ans) | Mercredi de 17h30 à 19h15 | 120 + 2x130 | 10x38 | 380 € | |
| ADULTES DÉBUTANTS | Jeudi de 19h00 à 20h00 | 3x80 | 10x24 | 240 € | |
| ADULTES INTERMEDIAIRES | jeudi de 20h00 à 21h30 | 120 + 2x110 | 10x34 | 340 € | |
| SOIREES DE STAGE TOUS NIVEAUX (à partir de 13 ans) | 4 VENDREDIS AVEC APÉRO PARTAGE de 20h30 à 23h00 - Les : 22/10 - 17/12 - 04/02 - 08/04 | | | 4x20 € | |
| STAGES NIVEAUX AVANCES - Avec projet chorégraphique (à partir de 14ans) | 9 SAMEDIS de 14H00 à 17H00 | 3x105 | 1X36 + 9x31 | 315 € | |
| Les 02/10 - 20/11 - 18/12 - 15/01 - 26/02 - 19/03 - 30/04 - 14/05 - 11/06 (Engagement sur l'année) | | | | | |
| SEANCE INDIVIDUELLE Sur demande (nous con | | nde (nous contact | ter) | | |

Les paiements sont à remettre en INTÉGRALITÉ à l'inscription.

Ils seront encaissés au fur et à mesure de l'année (en début pour les 1x, chaque début de trimestre pour les 3x, chaque mois pour les 10x...) - Paiements à l'ordre de LA COMPAGNIE SARAHDANSE.

Seulement pour les nouveaux arrivants : dans une exigence de qualité de travail, il sera demandé une participation aux frais des ateliers et du spectacle (usure des accessoires utilisés, costume pour le spectacle) : 40 euros pour les groupes enfants et ados et 50 euros pour les stages avancés et jeunes adultes/adultes...

<u>Pièces à fournir :</u>

- 1. Un certificat médical autorisant la pratique de la danse (de moins de 3 mois)
- 2. Une photo d'identité (avec nom et prénom derrière)
- 3. Un chèque de 30 euros (adhésion à l'association) à l'ordre de la compagnie Sarahdanse
- 4. Règlement (chèque ou espèces) de votre adhésion à l'Entrepôt (PRIX LIBRE A PARTIR DE 1€)

Votre adresse mail sera utilisée par SARAHDANSE pour être tenu au courant d'informations importantes (stages, spectacles, horaires de répétitions, costumes...).

INFORMATIONS PRATIQUES - SAISON 2021-2022 Inscription DANSE ORIENTALE CONTEMPORAINE

La Compagnie Sarahdanse est membre du collectif "L'ENTREPOT"

En participant aux ateliers de création chorégraphique en danse orientale contemporaine, vous devenez adhérent de la **Compagnie Sarahdanse**.

Quelques informations pratiques:

Rappel: POSSIBILITE D'UN COURS D'ESSAI.

Les activités se pratiquent pieds nus ou en chaussettes. Pour la tenue, soyez à l'aise dans des vêtements souples avec un grand châle pour mettre sur les hanches. Pensez à la bouteille d'eau!

Par votre activité, vous devenez, en outre, un adhérent de L'Entrepôt.

L'équipe de l'Entrepôt vous accueille, elle coordonne toutes les activités, elle est garante de l'état d'esprit artistique, pédagogique et humain de son collectif.

Elle organise le festival l'Entre2, temps fort du mois de juin et tous les évènements de l'année dont vous pouvez profiter : Coliday's, Soirées Cabaret, Dimanches en famille...

Ayant tous conscience de votre investissement financier par la pratique d'activités, nous avons décidé d'une adhésion à prix libre d'un minimum de 1€. Nous vous laissons le choix du montant de votre adhésion, en fonction de vos possibilités.

Les personnes ne pratiquant pas d'activité (famille, amis...) peuvent aussi adhérer, pour soutenir le lieu et son projet artistique.

Vous trouverez ci-joint un règlement intérieur. Merci d'avance pour le respect du lieu et des autres utilisateurs. Une attention particulière sur le bruit dans les halls d'entrée : discrétion obligatoire pour le bon fonctionnement des cours derrière les rideaux...

Pensez à nous annoncer, lors de votre inscription, les autres cours que vous et votre famille, prenez au sein de l'Entrepôt. Vous bénéficierez ainsi de 5% de réduction pour 3 cours, 10% pour 4 cours et 15% pour 5 cours en fonction des associations qui participent à cette réduction (réduction calculée sur la somme totale des cotisations).

La compagnie Sarahdanse est affiliée au dispositif "Collégien de Provence" (Conseil Départemental des Bouches du Rhône) et également au Pass'loisirs du CCAS de la ville de Venelles.

En outre, pensez à demander à votre employeur de quels avantages vous pouvez bénéficier pour une activité culturelle et sportive. Les comités d'entreprise prennent souvent en charge une partie des cotisations annuelles...

Dans le cadre des activités de l'Entrepôt (ateliers, spectacles ...), vous ou votre enfant peut être amené à être photographié et filmé. Ces photos et vidéos pourront être utilisées dans le cadre de documents de communication internes et externes, des films des spectacles de fin d'année et de publications éventuelles dans la presse. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photos respecteront l'anonymat de l'enfant et ne porteront pas atteinte à sa réputation. Si vous êtes contre cette proposition, merci de nous en faire part par courrier : Association l'Entrepôt 5 av des Ribas 13770 Venelles Nous ferons alors attention à votre absence sur les photos.

J'ai lu, approuvé et signé les informations pratiques de mon association et le règlement intérieur de l'Entrepôt ci-joint, et je m'engage à les respecter.

J'ai noté que le remboursement n'est possible que pour raison médicale ou professionnelle.

Nom et signature :

Nous vous souhaitons une très belle saison 2021 2022 parmi nous ! Rachida GOUDJIL et la Compagnie Sarahdanse

Association L'ENTREPOT

Espace Chorégraphique et Culturel Venelles-Pays d'Aix

L'Entrepôt a pour objectifs la gestion et la coordination du lieu « l'Entrepôt, Espace chorégraphique et culturel ».

L'association en assure son bon fonctionnement.

Elle offre des conditions de travail adaptées aux besoins de ses résidents.

Et s'engage à offrir à tous les publics une cohérence artistique et des propositions de qualité autour du spectacle vivant et des activités parallèles.

L'Entrepôt est constitué d'associations « partenaires résidentes », qui proposent des activités. Chaque résident est entièrement responsable des agissements de ses adhérents au sein du site. Chaque résident et tous ses adhérents s'engagent à respecter scrupuleusement le règlement intérieur ci-dessous.

REGLEMENT INTERIEUR

Règles de vie commune :

L'Entrepôt est un lieu de travail, de convivialité, de plaisir et d'exigence.

A chaque entrée dans l'Entrepôt, la discrétion est exigée. Quand le rideau rouge est fermé, un cours a lieu de l'autre côté, et chacun s'engage à respecter le travail des autres.

Tous les adhérents de chaque association s'engagent à adopter un comportement sérieux et sensible au sein du lieu. La vente de confiseries et boissons se fait en confiance sur le comptoir de l'entrée principale par un paiement en tirelire.

Les sanitaires et vestiaires se doivent d'être laissés propres.

L'accès à la cuisine se fait sous la responsabilité du résident, et elle doit toujours être laissée propre.

LES CHAUSSURES SONT INTERDITES DANS LES 3 SALLES DE TRAVAIL (sauf aménagements à préciser)

Toute nourriture y est aussi interdite.

Les téléphones mobiles doivent être éteints pendant les cours,

Il est INTERDIT de FUMER dans tous les espaces,

Il est interdit d'y introduire des animaux.

L'utilisation du matériel sono, vidéo, des chauffages... est strictement réservée au résident, non à ses adhérents.

IL EST INTERDIT DE SE GARER DEVANT LES AUTRES ENTREPRISES DE LA COPROPRIETE. Seules les places situées au-delà de la ligne blanche, c'est-à-dire devant les deux salles de L'Entrepôt, sont autorisées.

Sécurité:

Toute personne entrant dans l'Entrepôt est tenue de respecter les règles élémentaires de sécurité, de lire les panneaux concernant les mesures de prévention contre l'incendie et d'en appliquer les consignes.

Responsabilité:

L'Entrepôt ne peut, en aucun cas, être tenu pour responsable des accidents corporels engendrés par la pratique d'une activité ainsi que des vols ou détérioration sur les effets personnels des adhérents.

Mineurs:

Il est demandé aux parents de s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leur enfant. Les enfants ayant l'autorisation de sortir seuls doivent remettre à leur professeur une attestation écrite de leurs parents.

Il appartient aux parents d'assurer ou de faire assurer la surveillance des enfants en dehors des heures de cours, l'Entrepôt et les associations résidentes ne pouvant être tenus pour responsable.

L'Entrepôt se réserve le droit d'avertir puis d'exclure tout adhérent qui ne respecterait pas ce règlement intérieur. Tout adhérent dégradant volontairement ou involontairement le matériel ou les locaux devra en payer les réparations. Toute agressivité verbale ou physique envers autrui sera passible d'une exclusion immédiate.